



L'essentiel du Dépôt À Terme TERROIRS 2 ANS

Le Dépôt à Terme (DAT) Terroirs est un DAT d'une durée de 2 ans, à taux fixes progressifs par paliers de taux annuels connus dès la souscription, et à versement unique. Il est destiné à rémunérer vos excédents de trésorerie issus de votre activité professionnelle. Les intérêts sont versés annuellement.

SOUSCRIPTEURS	Il est réservé aux exploitants agricoles et viticoles, sociétés d'exploitation agricole, coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) et aux entreprises de travaux agricoles, et titulaires d'un compte au Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.
MONTANT MINIMUM À L'OUVERTURE	Minimum de versement : 100 €.
MONTANT MAXIMUM DE PLACEMENT	Plafond maximum de 100 000€.
VERSEMENT	Versement unique à la souscription.
PROTECTION DU CAPITAL	Il n'y a aucun risque en capital sur les montants versés.
DISPONIBILITÉ	<p>Votre épargne reste disponible à tout moment avant l'échéance de 2 ans, prévue au contrat</p> <p>Vous pouvez effectuer les retraits de manière partielle (par multiple de 100 €) ou totale, à condition que le montant de votre placement ne devienne pas inférieur à 100 €.</p> <p>En cas de retrait partiel, vous pouvez arbitrer la ligne d'épargne que vous souhaitez retirer : la plus récente ou la plus ancienne, celle qui a le potentiel de rendement le plus faible ou celle qui est la moins bien rémunérée.</p> <p>Un retrait anticipé avant les 6 mois révolus d'un DAT entraîne une minoration du complément de rémunération du premier palier de ce DAT. En cas de retrait anticipé, un préavis de 31 jours calendaires révolus doit être respecté, conformément aux dispositions des conditions générales.</p>
RÉMUNÉRATION	<p>Taux d'intérêt qui augmente avec le temps par paliers progressifs annuels, connus au moment de la souscription par indication dans les conditions particulières. Les intérêts sont versés in fine. Chaque palier de taux débute et finit à la date anniversaire du versement initial.</p> <p>Pas de rémunération en cas de retrait des fonds avant la fin du 1^{er} mois de souscription.</p>
PENALITES	Pénalité de - 0.50% sur le taux d'intérêt en cas de retrait partiel anticipé ou total au cours des 6 premiers mois
FISCALITÉ DES INTÉRÊTS	Fiscalité des DAT, applicable selon la situation professionnelle spécifique de chaque souscripteur.
DURÉE	2 ans <i>Reportez-vous aux conditions particulières du contrat ou renseignez-vous auprès d'un conseiller du Crédit Agricole.</i>



Bon à savoir

RELEVÉ	Vous recevez chaque année un relevé des mouvements de votre Dépôt A Terme Terroirs 2 ans.
RENDEMENT	Les intérêts sont calculés par mois entiers et versés in fine.
GARANTIE	Les sommes placées sur les Dépôt A Terme Terroirs 2 ans sont garanties dans le cadre du Fonds de Garantie des Dépôts.

À TERME

Au terme du DAT, celui-ci prend fin et le capital et les intérêts vous sont versés sur votre compte. Vous pouvez alors souscrire un nouveau DAT, aux conditions appliquées au moment de cette nouvelle souscription.

Retrouvez l'ensemble des caractéristiques de ce produit dans les conditions générales et conditions particulières du contrat.



Au Crédit Agricole, vous avez le droit de changer d'avis

Votre Caisse régionale s'engage à vous laisser 30 jours pour renoncer gratuitement à la souscription de votre contrat.

L'exercice de ce droit est limité à une fois par produit et par an. Il s'effectue librement à compter de la signature du contrat et donne lieu au remboursement de toutes les sommes prévues à la clause rétractation de votre contrat ou, en l'absence de clause, aux dispositions relatives au démarchage.

Ce délai octroyé par votre Caisse régionale pour changer d'avis complète le délai légal de rétractation de 14 jours dont vous pourriez bénéficier, en le prolongeant jusqu'à la durée de 30 jours calendaires.



Le bon sens a de l'avenir

Ce contrat est distribué par votre Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes – 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n°07 019 188..

Document non contractuel - Informations valables au 01/10/2012, susceptibles d'évolutions.